



Séance du 17 avril 2024
Délibération n°82 -17042024

OBJET : Délibération RH – Poste d'Agent France Services
France SERVICES

M. Philippe GUIARD, Vice-président, rappelle au Conseil d'Administration que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 mars 2024,

M. Philippe GUIARD expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste d'« Agent France Services »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 24/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux et des Adjoint Territoriaux d'Animation
- De créer un poste d'« Agent France services »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 24/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux et des Adjoint Territoriaux d'Animation

Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent France Services », à temps non complet (24/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux et des Adjoint Territoriaux d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent France Services », à temps non complet (24/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux et des Adjoint Territoriaux d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Pour EXTRAIT CONFORME

CRAON, le 17 avril 2024

Philippe GUIARD
Vice-président
CIAS
PAYS de CRAON



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 08 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GUIARD Philippe, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : DEMENAIIS Marie-Hélène, DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, CLAVREUL Yannick, GUIOILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa.

Mme Chantal GODARD	pouvoir donné à M. Jean-Pierre TESSIER
M. Christophe BOURDAIS	pouvoir donné à M. Vincent RESTIF
Mme Patricia RENAULT	pouvoir donné à M. Hervé TISON
M Aristide BOURBON	pouvoir donné à Jean-Eudes GAUBERT
Mme Laurence MANCEAU	pouvoir donné à Christine de PONTFARCY
Mme Aurélie MAHIER	pouvoir donné à Philippe GUIARD
M Raymond PLANCHAIS	